



Demande de rupture conventionnelle

Par Thibaud

Bonjour,

Après presque 1 an passé en CDI dans une PME en tant que commercial, je souhaite proposer à mes N+1 une rupture conventionnelle n'ayant pas les moyens pour atteindre les objectifs qui me sont fixés. Les causes sont :

- Mise à l'usine en statut d'ouvrier pendant presque 2 mois consécutifs afin de pallier au manque d'effectifs, sans modification des objectifs ou du contrat de travail. (Les employeurs considérant l'intérim comme trop onéreux).
- Demande de transports durant des journées entières, non liés au projets que je suis ou pilote.
- Refus de la part de l'employeur de télétravailler malgré une connexion internet non fonctionnelle sur site.
- Non respect du contrat de travail, qui stipule que les heures supplémentaires doivent être rémunérées, au delà de 39h.
- Harcèlement moral, mise en difficulté face aux clients : Demande de facturation excessive pour démotivation.

Et j'en passe.. la plupart des employés sont à la même enseigne et dans la même situation.

Ma question à vos généreux bénévoles est la suivante : si la rupture conventionnelle est refusée par l'employeur, me laissant comme options le licenciement, la démission ou au pire des cas l'abandon de poste. De quelles preuves dois-je me munir pour pouvoir prouver la liste ci dessus ? Le tribunal des prud'hommes reçoit il des témoignages comme seule preuve ? Les heures effectuées n'étant pas notées avant mai 2021.

Merci d'avance de tout éclaircissement que vous pourriez m'apporter, une aide fortuite en ces moments serait la bienvenue...

Cordialement,